



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

REOUVERTURE DECHETTERIE

Lundi 13 Février 2017

N° 2

SOMMAIRE

Page

- Réouverture déchetterie 1
- Inscriptions en maternelle ... 1
- Partagez vos vacances
Devenez famille de vacances ... 2
- Tontes et autres bruits ... 2
- Nouveau à Servaville
Coiffure à domicile 3
- Survol des lignes ERDF 3
- Thé—Dansant
Dimanche 19 Février 3
- Ma commune sans pesticides..4

A compter du **Lundi 6 Mars 2017**, le dépôt sera ouvert le :

LUNDI (sauf jours fériés) de 17h à 19h
MERCREDI de 17h00 à 19h00

Le passage à l'heure d'été et à compter du Mardi 28 Mars 2017 permettra de laisser la déchetterie ouverte jusque 19h30.

En cas de jour férié, l'ouverture est reportée au lendemain.

La déchetterie accueille les tontes d'herbes et de gazon, ainsi que les branchages d'un diamètre inférieur à 10 cm.

Pour les autres déchets, ils devront être amenés à la déchetterie de Darnétal dont les horaires d'ouverture sont : lundi, mercredi, jeudi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30. Fermée les jours fériés.

INSCRIPTIONS EN MATERNELLE



Les dates des inscriptions, auprès de la Directrice, Madame DUMONT, à l'école maternelle de Servaville-Salmonville auront lieu les :

JEUDI 9 MARS 2017 et JEUDI 23 MARS 2017
DE 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Vous munir des pièces ci-dessous :

- le livret de famille et la **photocopie des pages** « parents et enfants » à scolariser ;
- la photocopie des pages de **vaccinations à jour** ;
- **un certificat de domicile** délivré par la mairie de la commune de résidence (prévoir un justificatif) ;
- **un certificat de radiation** de l'école fréquentée si l'enfant est déjà scolarisé.

Nous rappelons aux parents que l'entrée de l'école se trouve à côté de la salle polyvalente.

PARTAGEZ VOS VACANCES, DEVENEZ FAMILLE DE VACANCES

Les vacances constituent un temps de construction personnelle dans un environnement favorable à la découverte, l'échange et l'écoute. En ouvrant votre maison, vous partagez une rencontre humaine bénéfique pour un enfant, pour sa famille et pour la vôtre.

Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant, contribuer à sa socialisation, promouvoir ses capacités et favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 11 ans. !

Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez l'équipe de l'Accueil Familial de Vacances de Haute Normandie :

Secours Catholique, Délégation de Haute Normandie
13, rue d'Elbeuf - CS 21172 6 76176 Cédex
Courriel hautenormandie@secours-catholique.org
Tél. 02.35.72.76.44 du lundi au Vendredi de 9h 0 12h et de 14h à 17h

Ils vous accompagneront dans votre démarche et dans l'esprit qui vous anime : désintéressement, discrétion, respect, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant.

TONTES ET AUTRES BRUITS



La stricte observance des jours et heures édités par le règlement est le meilleur moyen de conserver pour chacun d'entre nous de bons rapports de voisinage. Cela évitera les remarques désagréables ou gênées entre voisins, les coups de fils intempestifs auprès du Maire et des Adjointes ... Cela permettra de mettre à égalité ceux qui trouvent que la municipalité n'est pas stricte et ceux qui trouvent qu'elle en fait un peu trop dans les restrictions de jours et d'horaires.

Rappelons pour ces derniers qu'à deux petites exceptions près nous suivons le Règlement Départemental établi par le Préfet.

Vous trouverez ci-après le détail du règlement communal :

EN CE QUI CONCERNE LES JOURS OUVRABLES :
De 8h30 à 12h et de 14h à 20h

EN CE QUI CONCERNE LES SAMEDIS :
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Ce règlement est valable de façon permanente tout au long de l'année. Il concerne également l'usage d'outils bruyants ainsi que les motoculteurs et autres appareils à moteur de jardinage et d'entretien des espaces verts, les bétonnières, perceuses, tronçonneuses, débroussailleuses...



Nouveau à Servaville !!!



Aurélie coiffure

coiffure à domicile

homme - femme - enfant

styliste / visagiste

tel : 06.11.45.54.14

Les avantages du salon, sans bouger de chez vous !!!
Site facebook : Aurelie coiffure à domicile 76116



SURVOL DES LIGNES ERDF

Dans le cadre d'une visite de lignes électriques par hélicoptère sur le département de la Seine Maritime afin d'améliorer la qualité de la distribution de l'énergie électrique, nous avons l'honneur de vous informer du survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant le territoire de la commune au cours des semaines 07 à 10.

Conscients de la gêne qu'un tel survol peut provoquer auprès des habitants et des animaux, nous vous demandons de bien vouloir rendre public cet avis par affichage ou tout autre moyen à votre convenance.

THE—DANSANT

SERVAVILLE - SALMONVILLE
Salle Polyvalente

**Thé
DANSANT**
dimanche 19 février à partir de 15h.

Anime par l'orchestre professionnel
ARC EN CIEL

Entrée 10 €
goûter offert

Association Socio Sportive & Culturelle
de Servaville Salmonville
Réservations 02 35 64 21 55 ou 06 32 84 09 25

**VOUS AIMEZ DANSER
VENEZ**

NOMBREUX

Ma commune sans pesticides !

Pour préserver notre cadre de vie et pour s'adapter aux évolutions réglementaires, notre commune a décidé de réduire, puis supprimer, l'utilisation de produits chimiques (pesticides) pour entretenir notre espace public au profit de techniques alternatives moins intensives et plus respectueuses de notre environnement.

Espaces verts, chemins de promenade et voiries vont changer de visage. Vous verrez peut-être apparaître des prairies fleuries, davantage de surfaces enherbées et quelques plantes spontanées, témoins d'une certaine forme de nature en ville.

Cet abandon des produits chimiques est l'occasion de repenser la place à donner à la nature sur notre territoire. Et si la contrainte réglementaire devenait une opportunité d'agir, plus globalement, en faveur de notre environnement proche et de notre cadre de vie ?

Les moyens humains et financiers de la commune n'étant pas extensibles, nos agents ne pourront pas maintenir la même fréquence de passage sans l'utilisation de produits chimiques. Vous verrez donc parfois des pissenlits et d'autres fleurs spontanées sur nos trottoirs. Nous devons tolérer cela, le temps que l'agent intervienne avec des moyens alternatifs.

Au fond, est-ce vraiment grave ?

En renonçant à l'utilisation des pesticides, notre commune :

- . préserve la ressource en eau
- . favorise le développement d'une certaine biodiversité
- . œuvre pour la qualité de l'air
- . et agit pour votre santé !

Évolutions réglementaires

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale a adopté la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.

